

Conseil Municipal

Réunion du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Elisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, Mme Mélanie PELLERIN, Mme Marie-Noëlle PEYREGA, M. Yves MAUBOUSSIN, Mme Françoise BRISSON, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, Mme Katia GILET, M. Gaston LE ROY, Mme Aurélie TREMAN, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, M. Eric TONDAT, Mme Marie MICHAUD, Mme Claudia SEJOURNE, M. Michel KINN, M. Christophe FLEURY, Mme Armelle GUENOLE formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Corinne GENTÉ (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), Mme Patricia GUICHARD (pouvoir à M. Antoine MICHAUD), M. Michel BORDONADO (pouvoir à M. Gaston LE ROY), Mme Véronique MULLET (pouvoir à Katia GILET)

Excusés : M. Fredy NORMAND, M. Maximilien LEDUC.

Mme Claudia SÉJOURNÉ a été élue secrétaire de séance.

Présents : 27 Votants : 31

OBJET : Dénomination de voie : rue des Tisserands ou rue des Ambilatres – Lieu-dit LA BOURRIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS et de garantir à chacun la possibilité de souscrire un abonnement à la fibre optique, il est indispensable que le plan d'adressage de la commune soit mis à jour. Pour ce faire, il convient d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies publiques. Le numérotage des bâtiments constitue une mesure de police générale que le Maire prescrit en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux termes duquel il est précisé : *"Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles"*.

Le Conseil Municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination des voies publiques et sur le système de numérotation des habitations.

A ce jour, un travail est engagé pour que le plan d'adressage soit mis à jour. Afin de préciser l'adressage dans le lieu-dit La Bourrière, il est proposé au conseil municipal de venir préciser l'adresse de ce secteur en nommant la voie qui y passe par manque de nomination et de numérotation.

Le groupe de travail sur le dossier de l'adressage propose au conseil de nommer la voie qui le dessert emportant le plus grand nombre de voix, ci-dessous :

- ☐ Rue des Tisserands ou rue des Ambilatres,

Cette route débutera à l'intersection avec la route départementale D95 route de Sainte-Pazanne (votée le 13/11/2025) passera devant le lieu-dit La Bourrière, et se terminera à la limite de la commune. Ces deux noms sont choisis sur proposition des riverain(e)s et pour des raisons historiques expliquées ci-dessous :

Tisserands : L'arrivée du chemin de fer tourne Machecoul vers l'industrie et une activité importante de commerces très variés, en 1927 Machecoul compte 63 cafés mais aussi des auberges, des fleuristes etc ... On retrouve aussi de nombreux tisserands, cultivateurs, laboureurs. (source : wikipédia)

Ambilatres : Préhistoire / Un village préhistorique daté du néolithique récent/final (entre 3000 et 2200 av. J.-C.) a été découvert en 1979 par le Docteur Michel Tessier, dans le secteur actuel des *Prises*. Ce village était entouré de plusieurs rangs de fossés interrompus et était traversé par une douve servant de voie pour l'évacuation des déchets. La région est envahie par les celtes d'où son peuplement gaulois. Leurs descendants de l'antiquité sont probablement les **Ambilatres**, peuple allié et voisin des Namnètes. Le pays de Retz faisait probablement partie du territoire des Ambilatres^[2]. (source wikipédia)

Le conseil municipal doit délibérer pour choisir un nom de route proposée.

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article n° 141-3 relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies publiques,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le nom de la voie et sa numérotation.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- ◆ CORRIGE l'adressage du lieu-dit La Bourrière,
- ◆ ADOPTE la dénomination de la voie publique « rue des Tisserands » (27 voix pour),
- ◆ APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

ANNEXE 2A : Adressage_plan_rue des Tisserands_ La Bourrière

ANNEXE 2B : Adressage_plan_rue des Ambilatres_ La Bourrière

Le Maire,
Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251215-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2025

Publication le : 15-12-2025